

Encore plus de précarité et de pauvreté pour les femmes

MÉMOIRE

Présenté

Dans le cadre des consultations publiques pour la
Commission nationale d'examen sur l'assurance-emploi

Par :

Le Réseau des groupes de femmes Chaudière-Appalaches



2013

Table des matières

Le Réseau des groupes de femmes Chaudière-Appalaches.....	3
La région de la Chaudière-Appalaches	4
Le préambule	4
L'analyse comparative entre les sexes	6
Les facteurs socioéconomiques	7
L'emploi	8
La santé et l'insécurité.....	8
La conciliation travail-famille et maternité.....	9
L'éducation et le processus d'orientation.....	9
La démographie	10
Les hauts et les bas d'un grand territoire.....	11
Recommandations	12
Conclusion	13
Références.....	14
ANNEXE I	15

Liste des tableaux

Tableau 1	
La situation économique précaire des femmes	7
Tableau 2	
Variations des indicateurs socioéconomiques selon les MRC	11

Le Réseau des groupes de femmes Chaudière-Appalaches

Le Réseau est un organisme régional qui favorise la réflexion, la concertation, la circulation de l'information et l'action sur les questions mettant en jeu les intérêts et les droits des femmes.

Les groupes qui composent le Réseau sont :

AFEAS de Montmagny

AFEAS de Saint-Jean Chrysostome

AFEAS Québec-Chaudière-Appalaches

Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) – À Tire-d'Aile

Cercle des Fermières, fédération 18

Connexion Emploi-Ressources femmes

CSN/Comité régional femmes

Ressources-Naissances

Vision Femmes

Le Berceau (3 points de service)

- Sainte-Marie, Saint-Georges et Thetford-Mines

6 Centre Femmes

- L'Ancrage (Lévis)
- Beauce
- Bellechasse
- La Jardilec (Montmagny-L'Islet)
- Lotbinière
- La Rose des Vents (Thetford Mines)

4 maisons d'hébergement :

- La Gitée (Thetford Mines)
- Le Havre des femmes (L'Islet-sur-mer)
- Le Havre l'Éclaircie (Saint-Georges)
- La Jonction pour Elle (Lévis)

De plus, le Réseau s'inscrit comme un interlocuteur politique régional de premier plan afin d'assurer des interventions efficaces et concertées en matière de condition féminine. Notamment en siégeant au sein de différentes instances régionales telles que :

- La Commission Consultative Femmes et Ville de Lévis
- La Commission régionale de développement social (CRDS)
- Solidarité et inclusion sociale Chaudière-Appalaches (SISCA)
- Femmessor Chaudière-Appalaches

Depuis 2008, le Réseau est également porteur des Ententes spécifiques en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour la Chaudière-Appalaches dont les partenaires sont :

- Le Forum Régionale Jeunesse Chaudière-Appalaches
- La Conférence régionale des élus Chaudière-Appalaches
- Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (Emploi-Québec)
- Le ministère des Affaires municipales, Régions et Occupation du Territoire
- Le Secrétariat à la condition féminine du Québec
- Les Commissions scolaires : Navigateurs, Appalaches, Beauce-Etchemins et Côte-du-Sud
- Et le Conseil du Statut de la femme qui agit à titre de collaborateur

La région de la Chaudière-Appalaches

En résumé, la région de la Chaudière-Appalaches a été créée en août 1989 et compte actuellement 136 municipalités. Elle est composée de 9 MRC, les Appalaches, Beauce-Sartigan, Bellechasse, Les Etchemins, L'Islet, Lotbinière, Montmagny, la Nouvelle-Beauce, Robert-Cliche et d'un territoire équivalent, la ville de Lévis.

Son évolution démographique est moins élevée qu'au Québec. En 2012, la région compte **408 334** personnes soit un peu plus de femmes que d'hommes. Lévis est la pierre angulaire de la démographie dans la Chaudière-Appalaches avec 138 222 habitants. Cinq municipalités comptent plus de 10 000 habitants et les 131 autres ont une population inférieure à 6 200 personnes. (Site du MAMROT, 2012)



Le préambule

Au fil du temps, malgré l'évolution de notre société au regard du droit à l'égalité entre les femmes et les hommes, et malgré la transformation de l'économie, le risque d'être pauvre a toujours été, et demeure, plus élevé chez les femmes. En dépit d'une participation accrue au marché du travail, les femmes continuent de gagner un revenu inférieur à celui des hommes, peu importe l'âge. D'ailleurs, le gouvernement du Québec, dans sa politique *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*, reconnaît ce fait et indique : « On constate que les femmes sont proportionnellement plus nombreuses à vivre dans des conditions de précarité et de pauvreté »¹. En Chaudière-Appalaches, ce risque est encore plus élevé pour certains groupes de femmes notamment les mères de famille monoparentale, les femmes handicapées, les travailleuses moins scolarisées et salariées des secteurs manufacturiers frappés par les restructurations économiques.

Aussi, le Gouvernement du Québec va plus loin en portant une attention particulière à la situation des femmes au regard de la pauvreté. En effet, la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* stipule que les actions envisagées dans ce cadre doivent, dans leur conception et leur mise en œuvre, viser à prendre en compte les réalités propres aux femmes et aux hommes, en appliquant notamment une analyse différenciée selon les sexes (ADS)². Ce processus d'analyse permet de discerner, de façon préventive, les effets distincts que les projets élaborés et mis en place peuvent avoir sur les femmes et les hommes. L'ADS permet donc d'orienter les actions des instances décisionnelles de la société sur le plan local, régional et national, ce qui favorise, au bout du compte, l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes.

À cet égard, le Réseau interpelle la Commission nationale d'examen sur l'assurance-emploi en présentant une analyse des indicateurs socio-économiques touchant tout particulièrement les femmes; une clientèle plus vulnérable, plus à risque de pauvreté et qui sera davantage touché par la réforme de l'assurance-emploi mise en œuvre par le gouvernement fédéral.

Notre organisme s'attardera à démontrer la discrimination systémique que vivent les femmes sur le plan de leur autonomie financière et sur le marché du travail et à prouver que cette discrimination sera amplifiée par le régime d'assurance-emploi du Canada tel qu'il est proposé. Nous montrerons également que les effets de la réforme actuelle de l'assurance-emploi aggraveront la situation et contribueront à accentuer l'inégalité de revenus entre les femmes et les hommes et pourraient aussi compromettre le maintien de la population dans les MRC qui luttent contre la dévitalisation.

L'analyse comparative entre les sexes

Il est clair qu'aucune analyse comparative entre les sexes (ACS), l'outil fédéral équivalent pour désigner l'ADS, n'a été produite avant d'introduire cette réforme. En effet, en plus d'accentuer les inégalités entre les femmes et les hommes, la réforme ne corrige pas certains biais discriminatoires déjà existants du régime d'assurance-emploi. C'est entre autres le cas du pourcentage des travailleuses et travailleurs à temps partiel, au Québec, en 2012. La donnée groupée est de 16,6 %, mais si nous la considérons de manière ventilée, pour les hommes, le taux est de 9,6% et celui des femmes est de 24,4 %³. Nous pouvons maintenant lire une autre réalité sur la situation des femmes qui travaillent à temps partiel : elles sont presque trois fois plus nombreuses. Dans le contexte de la réforme, cette donnée devient importante pour mesurer l'impact sur les populations plus vulnérables. Les femmes cumulent moins d'heures et occupent des emplois précaires ce qui les expose à subir des périodes dites « trou noir » où elles se retrouvent sans revenus.

- Comme 40 % des femmes ont un travail atypique qui implique des allers et retours fréquents sur le marché du travail, elles subissent des pertes d'emplois plus fréquentes et cumulent donc moins d'heures de travail pour établir une période de prestations.
- Les femmes travaillant davantage à temps partiel que les hommes, elles accumulent moins d'heures de travail pour établir une période de prestation.
- Les femmes n'ont pas droit aux prestations régulières d'assurance-emploi si elles perdent leur emploi durant ou peu de temps après leur congé de maternité. Ici, le législateur a confondu « congé de maternité » et « chômage » deux réalités pourtant fort différentes.
- Les femmes quittent volontairement leur travail plus souvent que les hommes, et ce, essentiellement pour s'occuper des enfants, de parents malades ou pour assumer des responsabilités familiales autres. Dans ces circonstances, la prestataire doit démontrer que quitter son emploi était la seule solution raisonnable sinon elle n'a pas droit aux prestations.

Une réforme du régime de l'assurance-emploi aurait dû traiter de ces questions et corriger les biais discriminatoires à l'égard des femmes. Cette réforme aurait dû faire l'objet d'une analyse comparative selon les sexes.

(Consulter un complément d'information à l'annexe 1.)

Les facteurs socioéconomiques

En Chaudière-Appalaches, comme partout au Québec, la situation économique des femmes est nettement inférieure à celle des hommes. L'analyse de facteurs socioéconomiques révèle cet état de fait et en voici quelques exemples^{4 et 5} :

- Le revenu moyen total des femmes de la Chaudière-Appalaches s'élève à 23 600 \$ (comparativement à 26 300 \$ pour l'ensemble des Québécoises) ce qui représente 67 % du revenu moyen total des hommes. Un peu plus de la moitié des femmes gagnent moins de 20 000 \$ par année.
- Plus de femmes que d'hommes dans la région vivent sous le seuil de faible revenu, et ce, pour toutes les catégories d'âge. C'est chez les personnes de 55 à 64 ans (12 % de femmes et 10 % d'hommes) que l'on repère le plus grand nombre de personnes dans cette situation.
- Les femmes, mises à part celles qui détiennent un grade universitaire, ont des taux d'emploi et d'activité inférieurs à ceux des hommes.
- Près de trois femmes sur quatre travaillent à temps plein, c'est le cas de neuf hommes sur dix.
- Les femmes de la région ont un taux de syndicalisation légèrement inférieur à celui de l'ensemble des Québécoises. Par contre, les hommes dans Chaudière-Appalaches ont un taux de syndicalisation supérieur à celui des hommes de l'ensemble du Québec (46 % comparativement à 42 %).
- Les ghettos d'emplois féminins observés dans l'ensemble du Québec se retrouvent aussi dans la région et les trois emplois les plus fréquemment occupés par les femmes sont identiques. Il s'agit des postes de secrétaires, de vendeuses dans le commerce de détail et de caissières.
- Près de trois entreprises de travailleuses autonomes de la région sur dix sont enregistrées, soit 29 %, comparativement à 42 % des entreprises de travailleurs autonomes. De plus, près d'un tiers des entreprises des travailleuses autonomes ont du personnel, là encore, ce taux est nettement inférieur à celui de leurs homologues masculins (48 %).

Tableau 1
La situation économique précaire des femmes en Chaudière-Appalaches

Facteurs	Femmes	Hommes
Revenu ⁴		
moyen total	23 634 \$	35 433 \$
moyen d'emploi	23 495 \$	34 232 \$
Vivant sous le seuil de faible revenu	7,6 %	6,3 %
Dépendance aux transferts gouvernementaux (par 100 \$)	34 \$	17 \$
Emploi ⁴		
travail à temps plein	74 %	90 %
travail à temps partiel	17 %	7 %
salaire minimum	5,8 %	3,5 %
Chef de famille monoparentale ⁴		
avec enfants de 6 ans ou moins	81 %	19 %
avec enfants de 24 ans ou moins	72 %	28 %
Aidantes ou aidants naturels ⁶	80 %	20 %

L'emploi

La pauvreté des femmes s'explique notamment par le fait qu'elles travaillent dans des secteurs d'activité moins bien rémunérés et que leur statut d'emploi est souvent précaire ou atypique. Les champs de compétence dans lesquels les femmes sont majoritaires, par exemple le secteur des services (l'hôtellerie, la restauration, l'enseignement, les services de garde, le milieu communautaire, la culture, la transformation des aliments, etc.), demeurent souvent moins valorisés sur le plan de la rémunération que ceux des secteurs d'activité où la main-d'œuvre est en majorité masculine. Malgré un travail constant pour ouvrir l'accès aux métiers traditionnellement masculins pour les filles et les femmes, les emplois au Québec sont encore hautement ségrégués selon le sexe⁷. Présentes à 74,9 % dans les secteurs regroupant l'éducation, la santé et l'action sociale, mais seulement à 3,1 % (CCQ 2013) dans la construction, les femmes demeurent souvent cantonnées aux métiers dits féminins.

Les conditions de travail atypique, qui affectent davantage les femmes, risquent de les pénaliser dans la recherche d'un travail « convenable ».

Le montant des prestations affectera davantage les personnes ayant travaillé moins de semaines. Les femmes comptant en plus grand nombre dans le groupe « ne travaillant pas toute l'année » ou « travaillant à temps partiel » seront, par conséquent, plus exposées.

Les revenus de travail moindres, les conditions de travail et le fait qu'elles travaillent à temps partiel font que seulement une femme en chômage sur trois bénéficie de prestation. La nouvelle réforme imposée par le gouvernement fédéral aggravera encore cette situation et exercera une pression à la baisse sur les salaires, conséquemment, elle contribuera à accentuer les inégalités de revenus entre les femmes et les hommes. C'est une réforme qui contrevient au droit à l'égalité pour les femmes.

Enfin, dans six MRC de la Chaudière-Appalaches, un ménage sur trois n'a pas accès à Internet⁸, ce qui rend encore plus difficile la recherche d'emploi.

La santé et l'insécurité

Les femmes de milieux défavorisés ont plus de problèmes de santé physique et psychologique que les autres. Leur espérance de vie est moins bonne, elles connaissent un vieillissement précoce, elles consomment plus de médicaments d'ordonnance et présentent un niveau de détresse psychologique plus élevé. Sans surprise, cette détresse s'accroît pour les mères de famille monoparentale⁹. Les problèmes de santé mentale sont en émergence : le manque d'accès aux médecins de famille ou à des soins de santé pour celles qui vivent dans les régions plus éloignées et le poids des préjugés véhiculés dans la société sont des facteurs aggravants.

L'insécurité financière engendre de l'impatience, crée des frictions et dégénère souvent en violences de toutes formes. La violence conjugale installe une dynamique qui maintient la femme dans une forme d'impuissance et plus longtemps dure ce genre de relation, plus la femme s'engouffre dans la pauvreté. Cette situation contraint plusieurs femmes à demeurer avec le conjoint violent pour conserver une source de revenus.

En Chaudière-Appalaches, les femmes sont aussi touchées par l'insécurité alimentaire. En 2006, 15 % des femmes (comparativement à 9,6 % des hommes) de 12 ans et plus vivaient dans un ménage touché par cette problématique¹⁰. Cela se traduit par la peur de manquer de

nourriture, le manque effectif de nourriture ou encore par une qualité et une variété de l'alimentation limitées en raison d'un manque d'argent. Le taux des femmes de 12 ans et plus ayant manqué de nourriture s'élevait à 4,9 %¹⁰. En outre, le manque de ressources financières, l'accès aux épiceries, aux banques alimentaires ou aux services de cuisines collectives nous apparaissent difficiles dans les secteurs non desservis par le transport en commun.

La conciliation travail-famille et maternité

Il faut ajouter l'effort financier que représente la maternité pour les femmes. En plus de l'arrêt momentané, pour la majorité, ce sont elles qui, par la suite, travailleront à temps partiel pour mieux concilier travail et famille. Quand le couple fait le choix qu'un des deux conjoints réduira son temps de travail, c'est la plupart du temps la mère qui le fera, entre autres, parce que la perte de revenu sera moindre. L'accès à des promotions ou à des postes de gestionnaires se trouve par le fait même limité. Conséquemment, pour un bon nombre de mères, l'impact financier de la maternité se fera sentir jusqu'à la retraite et durant celle-ci.

Au Québec, les écarts de revenu moyen d'emploi entre les femmes et les hommes se creusent en présence d'enfants¹¹. En 2006, la proportion du revenu d'emploi des femmes gagnant un revenu, par rapport à celui des hommes, est de 81,7 % pour les personnes seules, de 80,5 % pour les couples sans enfant, de 62,3 % pour les couples avec enfant et de 68,7 % pour les familles monoparentales.

Aussi, comme ailleurs au Québec, la monoparentalité se vit au féminin dans la région de la Chaudière-Appalaches alors que 74 % des familles monoparentales ont une mère comme chef de famille. Ce taux grimpe à 81 % lorsque les familles comptent des enfants de 6 ans et moins⁴. Plus de la moitié de ces mères vivent dans la pauvreté.

Enfin, en 2006, le revenu moyen d'emploi des mères seules reste très inférieur à celui de la population féminine de 16 ans ou plus (22 087 \$ par rapport à 26 275 \$)⁵.

Il ne faut pas non plus négliger que ces nouvelles règles, qui amènent l'acceptation de diminutions de salaire, se traduiront en perte plus importante lors du calcul pour le congé de maternité.

L'éducation et le processus d'orientation

Bien que les formations disponibles dans notre région soient variées et accessibles, les filles et les femmes continuent de se diriger vers des formations qui ne sont pas en adéquation avec les besoins du marché de l'emploi. En effet, les emplois les mieux rémunérés et valorisés par la société se retrouvent davantage dans des secteurs considérés comme traditionnellement masculins alors que les filles se dirigent toujours vers des secteurs d'emplois traditionnellement féminins. Ceux-ci se composent de plus d'emplois à temps partiel et moins rémunérés, ce qui perpétue souvent la précarité financière.

L'éducation est donc un levier important, puisqu'aujourd'hui encore, le taux d'emploi des femmes est fortement lié au niveau de scolarité qu'elles ont atteint, c'est-à-dire que, pour atteindre un taux d'emploi comparable, les femmes doivent s'instruire davantage que les hommes.

En Chaudière-Appalaches, il n'existe qu'une seule ressource communautaire dédiée aux femmes qui possède une expertise dans les services auprès de celles désirant intégrer le

marché du travail. L'an dernier, l'organisme Connexion Emploi-Ressources femmes a reçu 356 femmes et de ce nombre 132 étaient des prestataires d'assurance chômage. La majorité d'entre elles (80 %) ont eu besoin d'un service incluant un processus d'orientation.

Par ailleurs, le taux de décrochage des jeunes filles est à la hausse, ce qui est très préoccupant, étant donné le lien entre la scolarisation et l'emploi et considérant que les conséquences post-décrochages sont subies plus lourdement par les femmes. En Chaudière-Appalaches, le taux de décrochage des filles a grimpé de 2,4 %, alors qu'il n'a augmenté que de 1 % au Québec³.

La démographie

La croissance démographique de Chaudière-Appalaches s'est accélérée depuis la fin des années 1990, tout en demeurant inférieure à la moyenne québécoise. Toutefois, il faut préciser que cette croissance se concentre principalement dans une zone comprenant la ville de Lévis et les MRC avoisinantes⁸. En effet, dans les MRC de L'Islet, des Etchemins et des Appalaches, les statistiques démontrent plutôt une décroissance. Nous croyons que la réforme, dans son état actuel, risque d'affaiblir encore plus les populations des régions éloignées des grands centres urbains. La règle du 100 km sera déterminante puisqu'elle forcera le déménagement des personnes. Les villages pourraient se dévitaliser, ce qui va à l'encontre des démarches du Gouvernement du Québec dans ses efforts de soutien aux régions.

Le transport

L'accès au transport est un élément clé pour accéder à un emploi ou à une formation. Considérant que moins de femmes que d'hommes ont accès à une voiture pour se déplacer, la règle du 100 km devient un facteur aggravant la situation des plus pauvres, donc les femmes.

De plus, comme ce sont les femmes qui consacrent le plus d'heures aux enfants, aux personnes âgées et aux travaux ménagers et que, de plus, elles sont plus souvent chefs de famille monoparentale, elles risquent d'être plus pénalisées par l'application de la règle du 100 km. Il est à considérer que plusieurs femmes, au lieu de déménager, choisiront peut-être de quitter le milieu du travail pour conserver leur réseau d'aide et d'entraide. Aussi, pour beaucoup de jeunes parents, il sera impensable de laisser leurs enfants dans les services de garde à la petite enfance pour des périodes aussi longues soit 10 heures (7 h de travail, 2 h de transport et 1 h pour le dîner).

En parallèle avec cette règle, il aurait été intéressant de bonifier l'offre de service des transports collectifs. Il apparaît clairement que le manque d'accessibilité à un transport rend plus difficile, voire impossible, la participation des femmes aux activités offertes par les organismes communautaires ou gouvernementaux qui ont été mises en place afin de favoriser l'inclusion sociale et à l'emploi.

Les hauts et les bas d'un grand territoire

Les différentes réalités vécues sur un grand territoire ne favorisent pas l'application d'un programme universel. **Il est primordial de ventiler les données régionales pour avoir un portrait réel d'une situation observée.** Par exemple, pour l'ensemble de la région Chaudière-Appalaches, le nombre de familles bénéficiaires de la solidarité sociale a diminué de près de 10 %, toutefois, il a augmenté de 22 % dans la MRC de Lotbinière et de 20 % dans celle de la Nouvelle-Beauce. Ces écarts d'environ 30 % doivent absolument être pris en compte lorsque l'on fait la lecture des données. Les MRC les moins favorisées étant les Appalaches, Beauce-Sartigan, Les Etchemins, L'Islet et Montmagny¹².

Veillez trouver, dans le tableau ci-dessous, d'autres exemples d'écarts importants entre une donnée régionale versus une donnée d'une MRC en particulier.

Variations des indicateurs socioéconomiques

Indicateurs	Données régionale	Données ventilées/MRC		Écart MRC/région
Revenu moyen d'emploi ¹³ Pour les femmes	23 495 \$	Lévis Etchemins L'Islet	27 977 \$ 18 306 \$ 18 798 \$	+4 482 \$ -5 189 \$ -4 697 \$
Variation entre 2007 et 2009 des bénéficiaires de l'aide sociale ¹² Pour les femmes Pour les familles monoparentales	-8,1 % -9,1 %	Etchemins Lotbinière	+3 % +12 %	11,1 % 21,1 %
Variation entre 2007 et 2009 des bénéficiaires de la solidarité sociale ¹² Pour les femmes Pour les familles monoparentales	-1 % -9,8 %	Robert-Cliche Lotbinière Nouvelle-Beauce	+9,1 % +22,2 % +20 %	10,1 % 32 % 29,8 %
Seuil de faible revenu ¹³ Pour les femmes Pour les familles monoparentales	7,6 % 18 %	Lévis Appalaches	10 % 25 %	+2,4 % +7 %
Taux d'activité ¹²	60,9 %	L'Islet	50,1 %	-10,8 %
Taux d'emploi ¹²	58,4 5	L'Islet	46 %	-12,4 %
Taux de chômage ¹²	4 %	L'Islet Montmagny	8,3 % 6,9 %	+4,3 % +2,9 %
Éducation ⁵ Adulte sans diplôme	28 %	L'Islet Etchemins Montmagny	38 % 38 % 37 %	+10 % +10 % +9 %

Recommandations

Dans ce contexte, le Réseau des groupes de femmes Chaudière-Appalaches recommande de :

1. Favoriser la consultation et la participation des groupes plus à risque d'être touchés par un nouveau programme ou une réforme de programme avant sa mise en œuvre;
2. Assurer la présence d'une personne responsable de l'intégration de l'analyse comparative entre les sexes (ACS+) lors de l'élaboration de tout programme ou réforme de programme afin d'en éliminer tous les biais discriminatoires envers les femmes;
3. Favoriser une meilleure conciliation travail-famille-étude :
 - Verser une aide financière pour les frais de scolarité, de garde et de transport.
 - Promouvoir et supporter la formation qualifiante ou stage rémunéré en entreprise.
 - Offrir un plus grand support-conseil en orientation aux femmes pour les aider à choisir une profession favorisant davantage l'indépendance économique.
4. Améliorer l'employabilité des femmes, notamment les femmes peu scolarisées, en prenant des mesures qui tiennent expressément compte de leurs contraintes et de leur potentialité;
5. Soutenir davantage les organismes du milieu qui ont pour but d'augmenter l'employabilité des femmes ainsi que leur autonomie sur le marché du travail;
6. Rendre accessible le régime d'assurance-emploi au plus grand nombre possible de femmes :
 - Que le calcul des prestations soit fondé sur le nombre d'heures travaillées avant la grossesse pour les femmes qui ont eu accès à un congé de maternité.
 - Que les prestations pour parents d'enfant malade soient élargies à tout membre de la famille nécessitant de tels soins.
 - Que l'on revienne à un critère unique d'admissibilité de 350 heures de travail pour l'année qui précède le dépôt d'une demande de prestation.
 - Qu'il n'y ait pas d'exclusion de plus de six semaines suite à un départ volontaire
 - Que les prestations d'assurance-emploi soient ramenées à un minimum de 35 semaines pour éviter le « trou noir » (période où la personne en chômage se retrouve sans prestation et sans travail donc sans revenu).

Conclusion

Malgré le fait que les femmes aient investi massivement le marché du travail depuis 40 ans, elles continuent d'afficher des taux de pauvreté plus élevés que les hommes, d'avoir davantage besoin des transferts gouvernementaux, notamment l'aide sociale et le supplément de revenu garanti, de recevoir moins des programmes tels l'assurance emploi et les régimes de retraite du Québec et du Canada.

L'écart salarial est, en grande partie, le reflet de la position des hommes et des femmes sur le marché du travail. Les femmes travaillent plus souvent à temps partiel et doivent interrompre plus souvent leur carrière, pour les besoins de la maternité. Les femmes sont encore sous-représentées dans les fonctions de cadres et les fonctions supérieures, et éprouvent encore de plus grandes difficultés que les hommes à obtenir des promotions. Elles travaillent beaucoup plus souvent dans des secteurs et à des fonctions moins bien rémunérés. Enfin, les femmes consacrent plus de temps à la famille, aux enfants, aux personnes âgées ainsi qu'aux travaux ménagers, et ce, sans paie ni salaire.

Force est de constater que les dynamiques complexes des rapports entre les sexes continuent toujours d'influencer la vie des femmes et des hommes et produisent toujours des situations d'inégalités.

La démonstration est faite, la présente réforme affectera davantage les femmes. Nous dénonçons le fait qu'il n'y ait pas eu d'étude d'impact avant l'introduction de cette réforme et que la réalité des femmes n'ait pas été prise en compte au moment de revisiter un programme qui était déjà discriminant à leur endroit.

Les politiques publiques jouent un rôle très important quant à la cohésion sociale et la protection des personnes plus vulnérables. Un ensemble de politiques cohérentes favorise également l'intégration au marché du travail. Un revenu permettant de vivre dignement est un préalable à l'intégration à l'emploi. Tout projet de loi touchant le travail doit, notamment, tenir compte des réalités spécifiques aux femmes et aux hommes, du marché du travail des régions qu'il affecte (passé et présent) et réduire les disparités de traitement selon le statut d'emploi.

En conséquence, l'analyse différenciée selon les sexes doit être utilisée comme outil de gestion en permettant la prise en compte de la réalité des femmes et des hommes pour la mise en place de mesures visant à pallier les effets négatifs de la réforme de l'assurance-emploi du Canada, et réduire les inégalités.

Les mesures à être mises en place pour contrer les effets de la réforme d'assurance-emploi du Canada devraient viser le droit à l'exercice, en pleine égalité, des droits et libertés de la personne.

C'est notre souhait pour les femmes et les hommes de Chaudière-Appalaches.

Nous remercions la Commission de nous avoir entendues à ce sujet.

Références

1. *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*. Politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes, Gouvernement du Québec, ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, 2006
2. *Le Québec mobilisé contre la pauvreté*. Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015
3. *Données de Statistique Canada* compilées par l'Institut de la Statistique du Québec, Banque de données des statistiques officielles sur le Québec (en ligne)
4. *Portrait socioéconomique régional (statistiques) de la région Chaudière-Appalaches (région 12). Pour une lecture renouvelée de la pauvreté des femmes dans une perspective d'analyse différenciée selon les sexes (ADS)*. Annabelle Seery, Centre de recherche sociale appliquée (CRSA), 2011
5. *Portrait statistiques. Où en sommes-nous dans la Chaudière-Appalaches*, Conseil du statut de la femme, 2010
6. *Famille et soins aux personnes âgées, enjeux, défis et stratégies*. Ducharme, Francine, Beauchemin, Chenelière, Éducation, 2006
7. *La mixité au travail – un défi d'égalité : Rapport de la Stratégie nationale concertée : pour en finir avec la division sexuelle du travail*, CIAFT, Beeman, Jennifer, 2011.
8. *Bulletin statistique régional Chaudière-Appalaches*. Institut de la statistique du Québec, 2013
9. *Grille thématique, Femmes, santé et pauvreté*. Réseau québécois d'action pour la santé des femmes, 2000
10. *Portrait de santé de la région de la Capitale-Nationale. Les statistiques*. Rapport du directeur de santé publique, 2008
11. *L'égalité entre les femmes et les hommes au Québec, faits saillants*. Secrétariat à la condition féminine du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, 2010
12. *Portrait socioéconomique de la Chaudière-Appalaches en matière de solidarité et d'inclusion*. Conférence régionale des élu(e)s (CRÉ) de la Chaudière-Appalaches, 2011
13. *Recensement 2006*, Statistique Canada. Compilations spéciales préparées pour le Conseil du statut de la femme, 2008

Au Québec : analyse différenciée selon les sexes (ADS)

Dans la politique gouvernementale du Québec Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait, l'ADS est l'un des instruments de la gouvernance. Elle est présentée comme une approche transversale par la volonté d'intégrer progressivement le principe d'égalité entre les femmes et les hommes à l'ensemble des décisions gouvernementales ainsi que dans celles des instances locales et régionales.

L'ADS s'applique sur une démarche lorsque des femmes et des hommes sont concernés par une politique, un programme ou un projet, directement ou indirectement, ou lorsque des enjeux d'égalité et équité entre les sexes se posent.

On peut définir l'ADS comme un processus d'analyse qui tient compte des effets distincts sur les femmes et les hommes que pourra avoir l'adoption d'une politique, d'un programme ou d'un projet. L'ADS introduit une vision plus claire de la population en tenant compte des réalités et des besoins différenciés des femmes et des hommes.

Au Canada : analyse comparative entre les sexes+ (ACS+)

L'ACS+ est un outil analytique utilisé par le gouvernement fédéral pour faire progresser l'égalité des sexes. Le signe « plus » souligne que l'analyse comparative entre les sexes va au-delà du genre et examine un éventail d'autres facteurs identitaires croisés (comme l'âge, la scolarité, la langue, le lieu de résidence, la culture et le revenu).

L'ACS+ sert à évaluer les répercussions potentielles de politiques, de programmes ou d'initiatives sur différentes populations de femmes, d'hommes, de filles et de garçons, en tenant compte du genre et d'autres facteurs identitaires. L'ACS+ aide à cerner et à prendre en compte la gamme des besoins et vécus des Canadiennes et des Canadiens.